



La lettre des Enseignants d'EPS d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !



N° 13

26 novembre 2015

Sommaire

- [Edito : Stage académique EPS](#)
- [Avancement d'échelon](#)
- [Mouvement Inter-académique](#)
- [Congé de formation professionnelle 2016/2017](#)
- [Allégement de service et aménagement 2016-2017](#)
- [Le budget de votre établissement](#)
- [STAGE ACADEMIQUE : Segpa : Clap de fin ou nouveau départ ?](#)
- [Demande de temps partiel ou de reprise à temps complet - rentrée 2016](#)

Edito : Stage académique EPS

Le lundi 9 novembre s'est déroulé à Dax notre stage syndical EPS, animé par Claire Lemancel, secrétaire académique de Lille et élue nationale en CAPN.

A l'ordre du jour : l'actualité en EPS, la réforme du collège, UNSS et la gestion de carrière.

1. Tour d'actualité en EPS :

- **IMP et EPS** : possibilité pour les équipes dont le temps de service est inférieur à 44h (et ne bénéficiant pas, de fait, d'une IMP fléchée), de solliciter en conseil pédagogique, une IMP partielle (ex : 0,25). Cette fraction a été accordée dans certains établissements, n'hésitez pas à faire la demande !
- **EPS en LP** : une indemnité de 300 euros est attribuée aux enseignants effectuant au moins 6 h en CAP ou en terminale Bac pro. Ces indemnités pour passation de CCF entrent dans le calcul de la retraite additionnelle !

2. La vie de vos AS et l'UNSS :

- « **Etat de santé** » de l'AS : le tour de table a mis en évidence les diverses difficultés rencontrées dans ce secteur et les inquiétudes des collègues. Parmi les facteurs entravant le fonctionnement optimal des AS :
 - le problème des transports,
 - la question du certificat médical des élèves licenciés en club : nous revendiquons la possibilité pour un élève déjà titulaire d'une licence, d'être exempté de certificat médical pour pratiquer les activités de l'AS.
 - les inégalités dans l'octroi des subventions d'une municipalité à l'autre.
 - la charge de travail des trésoriers et secrétaires d'AS : dans ce cadre-là, une IMP peut très bien être requise. Certains chefs d'établissement en concèdent une.
 - prix du forfait de plus en plus lourd et inégalité des subventions attribuées par les différents Conseils départementaux (anciens conseils généraux).
- **Elections aux CD UNSS et CR UNSS** : une liste a été présentée dans 3 départements : le 33, le 40 et le 24. A ce jour, nous constatons que l'organisation du vote n'a pas toujours été possible dans tous les établissements, merci de nous informer des problèmes que vous avez pu connaître . Nous sommes en attente des résultats !

Notre spécificité syndicale de militer pour le 16+2 est attaquée de manière virulente par le SNEP, nous taxant de souhaiter la « mort de l'UNSS ». NON ! Très attachés au sport scolaire, nous revendiquons simplement notre droit d'être alignés sur le corps des certifiés/agrégés des autres disciplines !

3. Réforme du collège :

Elle nous a été très clairement présentée. Si nous nous accordons sur le bien fondé de cette réforme, nous restons dubitatifs quant à sa mise en œuvre et conservons des craintes sur l'impact de ce dispositif sur le quotidien des enseignants de collège.

4. Gestion des carrières :

La campagne d'avancement d'échelon approche ; la section académique et votre section départementale se tiennent à votre disposition pour répondre individuellement aux questions que vous pourriez vous poser sur votre fin de carrière et votre éventuel départ à la retraite.

Enfin, vous trouverez dans cette lettre les différents rubriques relatives au calendrier administratif.

Sachez que toutes les remarques, les questions soulevées par les collègues ont été collectées par Claire Lemancel qui les présentera au National.

Nous restons à votre écoute si vous souhaitez des informations complémentaires.



Liza MARTIN et Olivier MALRIC



[Sommaire](#)

Avancement d'échelon



La CAPA d'avancement d'échelon pour les Professeurs d'EPS se tiendra le jeudi 17 décembre 2015. Pensez à nous renvoyer la fiche de suivi syndical. C'est le seul moyen pour nous de vérifier efficacement les données de l'administration vous concernant. Les notes prises en compte pour l'avancement d'échelon sont celles de l'année scolaire dernière.

Mentionnez bien sur la fiche de suivi la date de votre dernière inspection de façon à ce que nous vérifiions que votre note pédagogique a été revalorisée si l'inspection a plus de cinq ans (année scolaire 2009/2010).

Fiche de suivi : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article859>

[Sommaire](#)

Mouvement Inter-académique : c'est le moment de faire vos vœux



La circulaire encadrant le mouvement inter-académique vient d'être publiée :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33421

Le serveur SIAM ouvrira cette année du jeudi 19 novembre au mardi 8 décembre 2015.

Ont l'obligation de faire des vœux :

- les stagiaires non titulaires d'un autre corps.
- les collègues en fin de détachement qui doivent réintégrer un poste.
- les collègues en ATP.
- les titulaires qui souhaitent changer d'académie.

Trois nouveautés cette année :

- Les 200 points de séparation pour académie non limitrophe sont maintenus, 100 points sont également accordés aux collègues séparés de leur conjoint dans une académie limitrophe mais dans un département non limitrophe (ex : 100 points sont accordés au collègue enseignant en Aveyron dont le conjoint travaille en Gironde).
- La bonification de 20 points pour vœu préférentiel sera désormais plafonnée à 100 points. Les bonifications antérieures restent acquises.
- 0,1 sur l'académie de stage et académie de concours.

Dossiers médicaux

Le point d'entrée de cette procédure est l'obtention d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Si vous ne l'avez pas encore, il vous appartient de la demander le plus rapidement possible auprès de la MDPH de votre département.

Dans un second temps, vous devez déposer un dossier médical auprès de la DPE du Rectorat, sous pli confidentiel.

La date limite de dépôt du dossier médical, en double exemplaire, est le 15 décembre 2015.

Vous pouvez contacter au Rectorat :

Madame SARRAZIN : 05-57-57-39-09, Assistante Sociale Conseil auprès du Recteur

Madame HERON-ROUGIER : 05-57-57-38-18, Médecin Conseil auprès du Recteur

Comme chaque année le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille dans la formulation de vos vœux, par téléphone mais aussi sur rendez-vous à la section académique, 33 bis rue Carros à Bordeaux.

Plus d'info : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article861>

[Sommaire](#)

Congé de formation professionnelle 2016/2017

Si vous êtes intéressé(e), le serveur pour les demandes reste ouvert jusqu'au mardi 1er décembre 2015 à 12 h. Faites-nous parvenir un double de votre dossier.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article849>

[Sommaire](#)

Allègement de service et aménagement 2016-2017

Les collègues confrontés à des difficultés liées à leur état de santé peuvent demander, à titre exceptionnel, un aménagement de leur poste de travail pour la rentrée 2016. Cet aménagement prend la forme d'un allègement de service ET/OU d'un aménagement de leur emploi du temps.

Les demandes écrites sont à formuler avant le :

Mercredi 6 janvier 2016

Merci de nous en tenir informés si vous le souhaitez.

La décision sera prise lors d'une commission qui aura lieu en mai 2016.

Lire : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article858>

[Sommaire](#)

Le budget de votre établissement

Le budget 2016 pour votre établissement sera prochainement présenté au CA et fera l'objet d'un vote.

Il présente la répartition des dépenses par postes. Ce document comptable parfois difficile à comprendre est important car il mentionne notamment les crédits pédagogiques.

Pour plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article862>

[Sommaire](#)

STAGE ACADEMIQUE : Segpa : Clap de fin ou nouveau départ ?

La Section Académique de Bordeaux du SE-UNSA organise une journée académique d'information pour tous les personnels qui exercent en SEGPA ou qui souhaitent y exercer dans un avenir proche. Cette journée se déroulera **le Jeudi 28 janvier 2016 de 9 h 30 à 16 h 30 à Bordeaux**, dans les locaux de la section au 33 bis rue de Carros (près barrière St-Genès) avec la présence de Gilles LAURENT, délégué national du SE-UNSA pour la branche "Enseignants de l'ASH".

Pour plus d'infos, lire : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article867>

[Sommaire](#)

Demande de temps partiel ou de reprise à temps complet - rentrée 2016

Le formulaire de demande de temps partiel ou de renouvellement doit être adressé via l'établissement avant le vendredi 18 décembre aux services de la DPE.

Les TZR feront leur demande dans le cadre de la phase intra-académique.

Les enseignants mutés hors des phases inter et intra-académiques disposeront de 8 jours dès lors qu'ils auront la confirmation de leur mutation pour faire leur demande à leur nouveau chef d'établissement.

[Sommaire](#)

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. **Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.**

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA	Liza MARTIN	LP La Morlette à CENON Responsable Académique EPS Elue à la CAPA des Agrégés
Olivier MALRIC	Collège Marcelin Berthelot à BEGLES Elu à la CAPA des Professeurs d'EPS	Patrick EUSEPI	Collège Ernest Gabard à JURANCON Elu à la CAPA des Professeurs d'EPS
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants		

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org